

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 14 novembre 2017 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, les conseillères Marie Elizabeth Courtemanche et Renée Ouellette, les conseillers François Baugé, François Descarreaux, Clermont Ricard et Claude Hénault. La directrice générale, Mme Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.



N° de résolution
ou annulation

1.	Ouverture de la séance
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès verbal du 2 octobre 2017
4.	Correspondances
4.1	Chambre de Commerce
4.2	Gouvernement du Québec Ministère de l'emploi et de la Solidarité sociale
4.3	Lieutenant-gouverneur Jean-François Provengal
4.4	Recyc-Québec (compensation 2016)
5.	Affaires découlant
5.1	Résultat d'Élection municipale
5.2	Formation Compostage (info 22 novembre 2017 de 18 h 30 à 20 h 30)
5.3	Consultation publique Refonte cadastrale (28-29 novembre 2017 de 14 h à 20 h)
5.4	Notre église
6.	Affaires nouvelles
6.1	Octroi de contrat déneigement du rang Sud-Est (résolution)
6.2	Renouvellement adhésion FQM (résolution)
6.3	Centraide (résolution)
6.4	La Guignolee (résolution)
6.5	Le Chœur des Aînés (résolution)
7.	Trésorerie
7.1	Adoption des dépenses mensuelles du mois d'octobre 2017 (résolution)
7.2	États financiers du mois d'octobre 2017 (résolution)
7.3	Rapport des taxes
8.	Permis de construction
9.	Période de questions
10.	Tour de table des conseillers
11.	Clôture de l'assemblée



N° de résolution
ou annulation

2017-01-04

2017-11-05

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

12. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance (19 h 30)

Le maire Michel Sylvain souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition de la conseillère Renée Ouellette et secondée par la conseillère Marie-Elizabeth Courtemanche.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Claude Hénault et secondé par le conseiller François Descarreaux.

3. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2017

L'adoption du procès verbal est proposée par la conseillère Marie-Elizabeth Courtemanche et secondée par le conseiller François Descarreaux.

4. Correspondances

4.1 Chambre de commerce (Remerciements)

La Chambre de commerce et d'industrie remercie la Municipalité d'avoir à nouveau cette année renouvelé son adhésion. Notre appui est très précieux pour eux puisqu'il désire nous accompagner dans la réalisation de notre raison sociale et leur service aux membres fait partie de leur priorité.

4.2 Gouvernement du Québec (Hommage bénévolat Québec)

Le gouvernement du Québec a le plaisir d'annoncer que la 21^e édition des prix Hommage bénévolat-Québec 2018 est maintenant lancée. Ces prix visent à souligner l'engagement bénévole exceptionnel d'hommes et de femmes de toutes les régions du Québec. L'évènement permet également de mettre en lumière la contribution d'organismes qui ont su, grâce à leurs bonnes pratiques, éveiller l'intérêt des bénévoles, soutenir leurs activités et s'assurer qu'ils sont reconnus.

4.3 Lieutenant-gouverneur Jean-François Provengal (Médaille du lieutenant-gouverneur)

Dans le cadre de son programme de Distinctions honorifiques, l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, souhaite décerner la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés à des personnes de notre région.

4.4 Recyc-Québec (compensation 2016)

Recyc-Québec nous informe que le versement final au montant de 7 863,86 \$, de la compensation 2016 dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables, a été déposé à la Municipalité.

5. Affaires découlant



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-900-463-4578 — M-1031MP

2017-11-06

5.1 Résultat de l'élection municipale

Mme Cloutier annonce publiquement le rapport de l'élection du 5 novembre 2017.

Poste de maire en élection

Deux candidats : Mme Rachel Fluet

M. Michel Sylvain

Nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale : 530 électeurs

Taux de participation anticipation : 15 %

Taux de participation scrutin : 38 %

Nombre d'électeurs ayant voté : 281 électeurs = 53 %

M. Michel Sylvain remporte l'élection avec 143 votes de majorité.

5.2 Formation compostage (Info 22 novembre 2017 de 18 h 30 à 20 h 30)

Suite à la visite de la brigade verte cet été, plusieurs citoyens ont manifesté le désir d'assister à une formation sur le compostage. Cette formation aura lieu à l'hôtel de ville de la municipalité de La Bostonnais, mercredi le 22 novembre 2017 à 18 h 30.

La formation sera donnée par Mme Andréane Comeau, inspectrice en environnement à Ville La Tuque.

5.3 Consultation publique Refonte cadastrale (28-29 novembre 2017 de 14 h à 20 h)

Suite au mandat du gouvernement de procéder à la refonte cadastrale partout au Québec, les citoyens ont tous reçu par la poste une invitation à ce présenter à l'hôtel de ville le 28 ou 29 novembre 2017 afin de rencontrer les gens du Gouvernement, ainsi que M. Jean-Guy Lahaie arpenteur, pour consulter les changements apportés sur leurs propriétés s'il y a lieu.

5.4 Notre église

Une invitation à la population est lancée concernant l'avenir de l'Église St-Jean Bosco à la Bostonnais. Vente, démolition ou ? Catholique, pratiquant ou non, ils ont besoin de chacun de vous pour décider ensemble du sort de notre église. Une assemblée de paroissiens très importante aura lieu le 31 janvier 2018 à 19 h à l'église St-Jean Bosco.

6. Affaires nouvelles

6.1 Octroi de contrat déneigement du rang Sud-Est

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été produit sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le contrat 2017-02 : Dénéigement, déglacage du rang Sud-Est;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se réservait le droit d'octroyer le contrat pour une durée d'un an, de deux ans ou de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a choisi d'octroyer le contrat pour 1 an;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions pour l'appel d'offres 2017-02;



N° de résolution
ou annotation

2017-11-07

EN CONSÉQUENCE, IL EST;
PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard
APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette
ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que le conseil municipal octroi le contrat 2017-02 : Dénégement, déglacage du rang Sud-Est pour une durée d'un an à l'entrepreneur Bétonnière La Tuque étant le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 103 494,75 \$ taxes incluses.

6.2 Renouvellement adhésion FQM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais retire de nombreux avantages à titre de membre de la Fédération Québécoise des Municipalités;

CONSIDÉRANT QU'UN regroupement de municipalités est indispensable pour faire progresser les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement reconnaît et encourage les regroupements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais désire demeurer membre de la Fédération Québécoise des Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie-Elizabeth Courtemanche

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que la Municipalité de La Bostonnais renouèle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités au montant de 1 069,70 \$ taxes incluses pour l'année 2018 et que Mme Josée Cloutier soit autorisée à signer au nom de la Municipalité toute la documentation inhérente à cette adhésion.

6.3 Centraide

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centraide Mauricie a fait une demande d'aide financière à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais désire soutenir les familles dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE certaines familles de la municipalité profitent de la générosité de cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centraide Mauricie est une organisation à but non lucratif qui aide les gens dans le besoin durant l'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

2017-11-08



N° de résolution
ou annotation

2017-11-09

Que la Municipalité de La Bostonnais autorise un don de 50 \$ à l'organisme Centraide Mauricie afin de la soutenir dans sa mission auprès des familles dans le besoin.

6.4 La Guignolee

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Guignolee a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais désire soutenir les familles dans le besoin durant la période des fêtes;

CONSIDÉRANT QUE certaines familles de la municipalité profitent de la générosité de cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Guignolee est une organisation à but non lucratif qui aide les gens dans le besoin durant la période des fêtes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie-Elizabeth Courtemanche

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que la Municipalité de La Bostonnais appuie financièrement l'organisme La Guignolee en émettant un don au montant de 100 \$. Que la dépense soit puisée à même le budget 2017 dans le poste subvention organisme humanitaire.

6.5 Le Chœur des Aînés

CONSIDÉRANT QUE l'organisme le Chœur des Aînés a déposé une invitation à la Municipalité de la Bostonnais pour assister au concert avec la chorale d'enfants de Mme Carole Guérin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais désire soutenir le Chœur des Aînés lors de cet événement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie-Elizabeth Courtemanche

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que la Municipalité de La Bostonnais procède à l'achat de 2 billets aux coûts de 15 \$ par personne.

Que le maire M. Michel Sylvain ainsi que le conseiller François Baugée soient autorisés à participer à l'évènement le 26 novembre 2017 au Complexe Culturel à 14 h au coût de 15 \$ par personne.

Que la dépense soit puisée à même le budget 2017 au poste frais de représentation conseil.

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois d'octobre 2017

2017-11-11



N° de résolution
ou annotation

2017-11-12

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois d'octobre 2017;
CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Elizabeth Courtemanche

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles d'octobre 2017, telles que soumises par le personnel.

7.2 États financiers du mois d'octobre 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la Municipalité, soumis par l'administration, pour le mois d'octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois d'octobre 2017 tel que soumis.

7.3 Rapport des taxes

Mme Cloutier, directrice générale informe que le dernier versement pour les taxes avait lieu le 31 août 2017. Un deuxième avis a été envoyé à ± 100 citoyens ayant un montant minimum de 50 \$ et plus. L'administration continue d'appliquer la politique établie par le conseil afin de récupérer les taxes dues.

8. Permis de construction

Pour le mois d'octobre 2017, 4 permis ont été délivrés pour une valeur de 122 800 \$. Le coût total des permis émis s'élève à 70 \$.

9. Période de questions

La période de questions débute à 20 h 15 et se termine à 20 h 54.

10. Tour de table des conseillers

Les conseillers remercient les citoyens présents dans la salle, ils les invitent à assister à la prochaine publique qui aura lieu le 12 décembre 2017.

11. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.



N° de résolution
ou annulation

Michel Sylvain, maire
Michel Sylvain
Josee Cloutier, directrice générale
Josee Cloutier

L'assemblée est levée à 21 h 05.

13. Levée de l'assemblée

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard
APPUYÉ PAR : La conseillère Marie-Elizabeth Courtemanche